

DISCIPLINE

L'ordre, garant de la qualité des prestations des avocats, est aussi en charge de la discipline. À ce titre, il est primordial pour les ordinaux de s'interroger sur ce rôle, ses principaux enjeux et les évolutions à prévoir en la matière, pour notamment en définir les futurs contours. Il est primordial que le public soit informé de ce que notre système disciplinaire est pertinent et qu'il est nécessaire que nous en soyons toujours acteurs performants.

Une modification des textes est-elle nécessaire ? Si oui, pour quelle organisation ?

Comment les bâtonniers, les membres des conseils de l'ordre, les membres des conseils de discipline appréhendent leurs fonctions ?

TERRITORIALITÉ

Traditionnellement organisée autour des juridictions, même si ce lien a tendance à se distendre du fait de l'évolution de la société et de l'organisation judiciaire, la profession d'avocat trouve sa place et inscrit son implantation dans un territoire. Il nous a encore été donné, ces derniers mois, l'occasion de constater la pertinence de cette organisation. **Elle reste le gage du maintien du maillage territorial et d'un accès, non pas seulement aux juridictions, mais aussi et plus largement d'un accès aux droits** uniforme sur l'ensemble du territoire national (cf. discours du Défenseur des droits AG statutaire, Conférence des bâtonniers, janvier 2019) Des adaptations sont, sans doute, nécessaires mais nous constatons que les français ont de plus en plus besoin de proximité.

Comment améliorer la pertinence nos organisations à l'échelon local alors que la société change ?

RÉGULATION

Il y a encore quelques années, chaque ordre avait son propre règlement intérieur, ses propres règles, ses propres usages qui étaient applicables sur un territoire particulier. Désormais, **les règles de la profession se stabilisent, elles sont uniformes.** Dans ce contexte le rôle des ordres en la matière est monté en puissance. **Les enjeux que soulèvent les questions de régulation en sont d'autant plus importants.** Il revient aux bâtonniers et membres des conseils de l'ordre de s'interroger sur leur rôle en matière de régulation, les contours de leur intervention et leurs évolutions dans un futur plus ou moins proche.

Dans ce contexte, quel est le rôle des ordres, désormais, en matière de régulation : participer à l'élaboration de la norme ou se contenter simplement de l'appliquer ? Et avec quelles marges d'appréciation ?

PLACE DE L'ORDRE DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les avocats sont des acteurs incontournables de la justice. Ils sont des facilitateurs de l'accès aux droits de tous les citoyens. Même au-delà, **ils ont toujours joué un rôle moteur dans le développement de la démocratie** et ils y tiennent. Ils se veulent des promoteurs des principes républicains et des « veilleurs » pour la défense de la démocratie, des libertés individuelles et des libertés publiques. La société est traversée par des évolutions majeures. L'avocat et, du même coup, l'ordre et les élus ordinaux doivent trouver leur place dans cette société en mutation.

En quoi l'ordre est et peut être à l'avenir un organe de protection du justiciable ?

Mais aussi, comment doit-il se situer par rapport aux élus, aux corps intermédiaires au sein du monde associatif ?

QUALITÉ

Assurer à ses clients, dans toutes les circonstances, des prestations juridiques de qualité ; c'est probablement la première des préoccupations de l'immense majorité des avocats. **Cependant la qualité est aussi une exigence de la collectivité**, organisée pour garantir que chacun de ses membres la respecte. Veiller à ce que le public puisse accéder à des services juridiques et judiciaires de qualité est essentiel. Se pose dès lors la question du rôle des ordres dans le contrôle et dans l'appréciation de la qualité des prestations afin de garantir aux justiciables un service de qualité. Cette journée donnera l'occasion de valoriser cette pertinence des ordres de proximité pour contrôler et promouvoir la qualité de la prestation des services des avocats.

Comment garantir la qualité de service de l'avocat ?

Comment valoriser le travail de l'avocat dans un marché du droit toujours plus concurrentiel ?

Comment les ordres doivent définir, mesurer et contrôler la qualité des prestations des avocats ?

OÙ ?

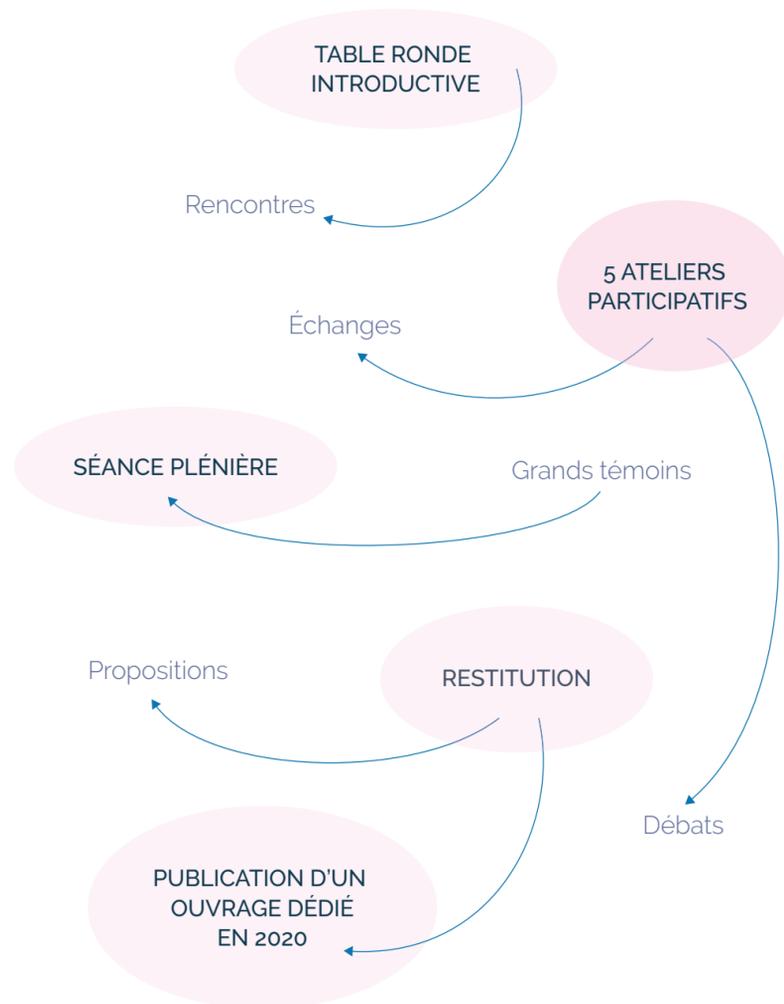
PARIS

Maison de la Chimie
28 rue Saint Dominique
75007 Paris

Métro 8 et 13 / RER C - station Invalides

Maison
de la Chimie

COMMENT ?



POURQUOI ? POUR QUI ?

Pour définir ensemble le rôle et la place de l'ordinalité demain

Cette journée sera le point de départ d'une réflexion approfondie sur ce que sont et pourraient devenir les ordres et le rôle qu'ils doivent tenir dans la société de demain. Cette manifestation donnera lieu à la publication d'un ouvrage en 2020.

Assises ouvertes aux bâtonniers, aux 2 500 membres de conseils de l'ordre et aux membres de conseils de discipline.

PAR QUI ?

Une journée organisée par la Conférence des Bâtonniers qui fédère l'ensemble des barreaux de province.



validation des heures de formation par l'IFOC



En partenariat avec



LES ASSISES DE L'ORDINALITÉ

vendredi
18 octobre
2019

UNE AMBITION

Montrer comment l'organisation ordinaire garantit la qualité, dans toutes ses dimensions

UNE VOLONTÉ

Améliorer encore sa pertinence, pour qu'elle continue à remplir parfaitement son rôle